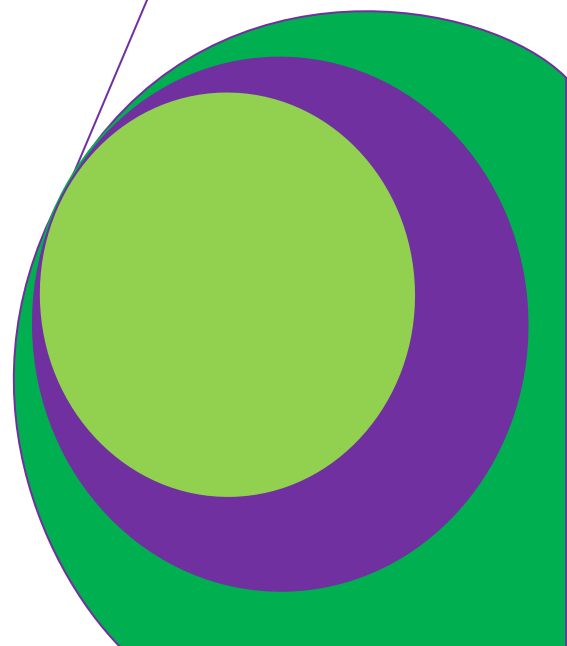


**CAHIER DE REVENDICATIONS**  
**Fête du Travail 1<sup>er</sup> Mai 2015**  
**de l'UGTCI**





## SOMMAIRE

1. Résolution relative à la Sécurité des Personnes et des Biens
2. Résolution relative à la Cherté de la Vie
3. Résolution relative à l'accès au logement en Côte d'Ivoire
4. Résolution relative à la Suppression des Impôts sur les pensions de retraite
5. Résolution relative à la Révision du Statut Général de la Fonction Publique
6. Résolution relative à l'Economie Informelle
7. Résolution relative à la Santé et Sécurité au Travail
8. Résolution relative aux attentes multiples des travailleurs
9. Résolution relative à l'Interpellation des Acteurs Politiques en prélude à l'élection présidentielle d'Octobre 2015
10. Motion Spéciale à Son Excellence, Monsieur le Président de la République



## RESOLUTION RELATIVE A LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- ❖ **Considérant** que la longue crise militaro politique qu'a connue notre pays depuis 1999, accentuée par la guerre postélectorale de décembre 2010, a amplifié le trafic et la prolifération d'armes de guerre sur le territoire national ;
- ❖ **Notant** non sans peine, que faisant fi des mesures visant à éradiquer le banditisme et la criminalité urbaine, des individus sans foi ni loi, continuent de dépouiller d'honnêtes citoyens par des braquages, attaques et agressions ;
- ❖ **Considérant** que la situation s'est améliorée, mais qu'il y a lieu d'insister sur la nécessité absolue de réduire autant que faire se peut, la prolifération d'armes en circulation qu'utilisent à souhait, coupeurs de route, braqueurs et microbes ;
- ❖ **Considérant** qu'il incombe à l'Etat d'assurer la sécurité des citoyens et des biens à l'intérieur de ses frontières et qu'il dispose pour cela, des forces régulières de sécurité ;
- ❖ **Considérant** qu'en dépit de la mise en place d'Unités Spécialisées, la situation sécuritaire demeure toujours préoccupante ;

### **Sollicitent**

L'accroissement de manière conséquente, des moyens logistiques aux forces régulières de sécurité, afin de leur permettre d'apporter un soulagement définitif à nos populations.

### **Exhortent le Chef de l'Etat :**

A prendre des mesures urgentes qui donneraient un coup d'accélérateur au processus DDR en vue de la prise en charge de la totalité des effectifs restants des ex-combattants ;

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation  
**Le Président**

**Joseph Léon EBAGNERIN**



## RESOLUTION RELATIVE A LA CHERTE DE LA VIE

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- ❖ Considérant que la lutte contre la cherté de la vie prônée par le gouvernement a eu un impact sur le terrain, qui reste cependant mitigée et qu'en conséquence, les ménages attendent toujours des solutions concrètes ;
- ❖ Considérant que la libre concurrence ne doit pas être synonyme d'abandon par l'Etat de sa mission de régulation et de contrôle et qu'il importe de prendre des mesures vigoureuses tant préventives que répressives pour décourager le libertinage des prix ;
- ❖ Considérant que les coûts des denrées de grande consommation sont anormalement élevés et que les travailleurs de ce fait, éprouvent d'énormes difficultés à vivre décemment, et ne peuvent, ni épargner, ni contribuer efficacement au développement de leur pays ;
- ❖ Notant enfin, avec amertume et résignation, que le niveau de paupérisation des ivoiriens et des populations a atteint un seuil particulièrement critique, avec plus de 50% de la population vivant avec moins d'un dollar US par jour ;

### **Demandent avec insistance au Gouvernement**

1. La prise de mesures immédiates en vue de la baisse du prix du carburant, de l'eau, de l'électricité, du transport, du téléphone, du gaz, de l'huile, du lait, de la viande etc.
2. La mise en place d'un système performant de péréquation ayant vocation de permettre à l'Etat d'amortir les chocs des fluctuations des prix et de l'inflation ;
3. Le redéploiement des services de contrôle des prix sur le territoire national, afin d'administrer des sanctions les plus sévères à l'encontre de tout contrevenant aux dispositions en vigueur.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation

**Le Président**

**Joseph Léon EBAGNERIN**



## RESOLUTION RELATIVE A L'ACCES AU LOGEMENT EN COTE D'IVOIRE

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- ❖ Considérant que le logement constitue une priorité pour tout travailleur dès accession à un premier emploi ;
- ❖ Notant avec regret que la politique de l'habitat en Côte d'Ivoire, enregistre un déséquilibre structurel chronique, avec pour conséquence, la désorganisation du processus de production de logements depuis plus de deux (02) décennies ;
- ❖ Relevant que de ce fait, les programmes immobiliers naguère destinés aux travailleurs, dits économiquement faibles n'existent plus ;
- ❖ Constatant, que les financements locaux, destinés à la promotion de logements sont inadaptés, voire inexistantes ;
- ❖ Considérant, par ailleurs, que les conditions d'accès en termes de loyer, de caution et d'avance sont devenues prohibitives, donc insupportables pour les travailleurs et les citoyens moyens.
- ❖ Vu la nécessité d'apporter une solution urgente et durable à la question de la crise du logement.
- ❖ Notant avec satisfaction le programme de réalisation des logements sociaux entrepris par le gouvernement tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays ;

### **Félicitent le Gouvernement :**

Pour l'heureuse initiative de production de logements sociaux et l'exhorte à poursuivre et à intensifier ce vaste programme pour le bonheur du plus grand nombre d'ivoiriens.

### **Demandent au Gouvernement :**

D'encourager et d'apporter un soutien effectif à toute initiative de promotion du logement social, afin de permettre à chaque travailleur et à chaque travailleuse de devenir propriétaire d'un toit.

### **Invitent le Chef de l'Etat :**

A prendre les mesures qui s'imposent en faveur de la réalisation d'opérations immobilières destinées aux petits et moyens revenus.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation  
**Le Président**



## **RESOLUTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DES IMPOTS SUR LES PENSIONS DE RETRAITE**

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Après examen de la situation économique et sociale des retraités et celle de leurs familles respectives ;

- ❖ Considérant que durant sa carrière professionnelle, le travailleur a été assujéti à l'impôt de manière constante et qu'ainsi, il a contribué de manière significative à l'œuvre de construction nationale ;
- ❖ Considérant qu'après avoir rendu, de bons et loyaux services à la Nation et qu'ayant fait valoir ses droits à la retraite, le travailleur ne perçoit plus qu'une pension qualifiée à juste titre, de revenu de substitution dont le montant est insignifiant ;
- ❖ Considérant que le statut de retraité n'épargne pas les intéressés de la satisfaction de leurs besoins fondamentaux d'entretien, de santé et de charges aussi diverses qu'incompressibles ;
- ❖ Considérant enfin, qu'assujéti ses maigres pensions à l'impôt constitue en réalité, une réduction drastique du revenu du retraité, ce qui le fragilise au regard de la cherté de la vie.

### **Demandent avec insistance**

### **A Son Excellence, Monsieur le Président de la République,**

La prise à titre exceptionnelle d'une ordonnance portant suppression des impôts sur toutes les pensions de retraite en Côte d'Ivoire, car seul notre pays en est encore à la pratiquer dans la zone UEMOA.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation  
**Le Président**

**Joseph Léon EBAGNERIN**



## **RESOLUTION RELATIVE A LA REVISION DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- ❖ Considérant l'impérieuse nécessité d'apporter des réponses adéquates aux préoccupations des partenaires sociaux, relativement au cadre législatif et réglementaire régit par le Statut Général de la Fonction Publique, dont certaines dispositions sont devenues obsolètes ;
- ❖ Relevant que suite aux revendications récurrentes et persistantes des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la loi 92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique a été soumise à un processus long et inclusif de révision de 1998 à 2012, à travers ateliers, séminaires et forums dont ceux de Grand BASSAM et de Yamoussoukro ;
- ❖ Considérant que ladite loi a fait également l'objet de propositions d'amendements pertinents et consensuels entre les partenaires sociaux ;
- ❖ Vu que le processus de révision du Statut Général de la Fonction Publique a débuté en même temps que celui du Code Travail dont le projet modificatif vient d'être adopté par le gouvernement et transmis à l'Assemblée Nationale;
- ❖ Relevant que l'adoption de cette loi est très attendue par les fonctionnaires et agents de l'Etat comme perspective de solutions à la valorisation de la Fonction Publique ;

### **Demandant au Chef de l'Etat :**

De prendre les mesures qui s'imposent en vue d'amener les partenaires sociaux à reprendre les discussions, par la restitution des conclusions des différents ateliers aux fins de l'adoption diligente de la loi portant statut général de la fonction publique en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015  
P/Le Comité d'Organisation  
**Le Président**



## RESOLUTION RELATIVE A L'ECONOMIE INFORMELLE

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- ❖ Considérant que le chômage galopant touche près de 40% de la population active, parmi lesquels l'on dénombre chaque année, près de 400.000 diplômés issus des universités, des grandes écoles et des centres de formation ;
- ❖ Considérant que la formation résultant de notre système éducatif n'a malheureusement pu opérer sa mue dans le temps face aux enjeux de l'évolution de l'économie nationale et de la mondialisation ;
- ❖ Relevant de ce fait, que le marché de l'emploi n'arrive plus à absorber le flux de plus en plus croissant des demandeurs d'un premier emploi, dont le profil ne correspond pas aux postes d'emplois dans les entreprises ;
- ❖ Considérant que le secteur informel constitue une alternative certaine de solutions au chômage et à la lutte contre la pauvreté ;

### **Demandent au Gouvernement**

1. D'œuvrer à la mise en place de stratégies qui tiennent compte du secteur informel au nombre des priorités majeures de l'Etat, comme une alternative salvatrice à la problématique de l'emploi et de lutte contre la pauvreté.
2. La mise en place d'un fonds d'appui pour la régulation des activités agricoles, artisanales, commerciales, etc.
3. La prise de mesures favorisant l'accès à la micro finance pour tous ceux qui opèrent dans cet important secteur d'activités.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation

**Le Président**





**Joseph Léon EBAGNERIN**

## **RESOLUTION RELATIVE A LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- Considérant que le droit à la santé et à la sécurité au travail constitue un droit indéniable pour tous ;
- Considérant que toutes les quinze (15) secondes, un travailleur meurt d'une maladie ou d'un accident de travail dans le monde ;
- Relevant l'ampleur de cette situation en Afrique subsaharienne, où les statistiques de l'OIT révèlent **en 2012, 257.000** cas d'accident de travail et environ **55.000** blessés ;
- Notant que la Fonction Publique ne saurait être exclue du champ d'application des instruments internationaux, notamment ceux relatifs à la santé et à la sécurité au travail, et qu'il est donc indispensable que soient prises par le Gouvernement en vue de la mise en place de cellules chargée de veiller au respect des conditions minimales de sécurité au travail dans le secteur public ;

### **Demandent avec insistance au Gouvernement**

- 1- La prise de mesures coercitives, en vue de prévenir les accidents sur les lieux de travail, afin de minimiser les risques de maladies et d'accidents liés aux conditions de travail, tant dans le secteur privé que celui du public.
- 2- La promotion de la Santé et Sécurité au Travail en milieu de travail, en particulier pour les travailleurs qui exercent des métiers dangereux et les groupes vulnérables y compris les fonctionnaires et agents de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation  
**Le Président**



Joseph Léon EBAGNERIN

## RESOLUTION RELATIVE AUX ATTENTES MULTIPLES DES TRAVAILLEURS

-----  
Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- ❖ Au titre des résolutions partiellement satisfaites ou non, nous retenons d'attirer l'attention du Chef de l'Etat, en premier lieu, sur celles qui ont fait l'objet d'une attention particulière, et pour lesquelles promesse nous avait été faite, qu'elles trouveront solutions, puis celles qui sont restées sans suites.

### **I- Au titre de l'Education Nationale**

#### **a. Cotisations syndicales (SNEPPCI)**

Au regard de l'ordonnance communautaire prise le 1er juillet 1986 par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO, autorisant le prélèvement à la source et au reversement des cotisations syndicales (Check Off), l'UGTCI note avec regret, la décision unilatérale du gouvernement d'interrompre ce système, depuis janvier 2013, mettant en mal le bon fonctionnement des organisations syndicales.

Aussi, l'UGTCI demande-t-elle la levée pure et simple de cette mesure contraire aux dispositions communautaires en vigueur et qui porte gravement atteinte aux conventions C87 et C98 de l'OIT sur la liberté syndicale et le droit d'association et de négociation.

#### **b. Profil de carrières et Indemnités contributives au logement**

A ce niveau, trois décrets ont été pris dont deux relatifs au profil de carrières et un relatif aux indemnités contributives au logement.

Il est donc impérieux que les mesures urgentes soient prises en vue d'apurer les stocks d'arriérés qui découlent de leur application.

#### **c. Indemnité contributive au logement des maîtresses-adjointes d'Education Permanente**

Seuls acteurs du secteur éducation-formation à avoir été omis par le décret 93-880 du 17 novembre 1993, portant indemnité contributive au logement. L'UGTCI demandent réparation de cette injustice sociale.

### **II- Au titre du Syndicat du personnel administratif et Technique du Ministère des Affaires Etrangères (SYPATMAE-CI)**



Les camarades se félicitent des réformes initiées par Monsieur le Ministre d'Etat, notamment pour son engagement personnel à faire aboutir le dossier relatif au statut du personnel non diplomate.

Espoir est donc permis pour qu'une suite favorable leur soit réservée.

-/-

### **III- Au titre de la Fédération des Aveugles et Mouvements Associés de Côte d'Ivoire (FAMACI)**

Ces camarades qui se félicitent des dispositions prises en leur faveur du fait de leur handicap, souhaitent cependant :

- 1- Des conditions dérogatoires quant à leur insertion à la Fonction Publique par des recrutements annuels ;
- 2- Revoir à la hausse le quota qui leur est réservé ;
- 3- La mise à leur disposition du matériel de travail adapté, notamment des ordinateurs équipés de logiciels JAWS leur permettant d'être opérationnels et autonomes.

### **IV- Au titre de la mise en œuvre de la Recommandation 200 de l'OIT sur le VIH-SIDA**

Un cadre institutionnel existe en Côte d'Ivoire et une politique nationale est élaborée en la matière.

L'UGTCI réitère le vif souhait du BIT, relativement à l'insertion de cette Recommandation pertinente dans les instruments juridiques nationaux, notamment dans la loi portant Code du Travail et celle portant Statut Général de la Fonction Publique.

### **V- Au titre des dossiers concernant les licenciés de la SICOGI, des travailleurs des plantations de Toumboukro et de ceux de l'ex-Air-Ivoire**

Ces dossiers ont connu des avancées significatives dans leur traitement, mais demeurent en attente de règlement.

L'UGTCI souhaite vivement que toutes les diligences soient mise en œuvre pour la clôture définitive desdits dossiers.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation  
**Le Président**



## **RESOLUTION RELATIVE A L'INTERPELLATION DES ACTEURS POLITIQUES EN PRELUDE A L'ELECTION PRESIDENTIELLE D'OCTOBRE 2015**

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- ❖ Préoccupés par la situation politique de notre pays ces derniers temps, suite à l'observation sans complaisance du climat sociopolitique ponctués d'interviews, de déclarations, de meeting et autres congrès sur fond d'invectives relayées par les médias audio visuels et la presse écrites d'ici et d'ailleurs.
- ❖ Considérant qu'il est malheureusement constant de relever que les mêmes causes produisent les mêmes ;
- ❖ Constatant avec amertume le retour de la violence verbale, partisane et polarisante, ayant caractérisée la période précédant les élections présidentielles d'octobre 2010 qui a malheureusement débouché à la crise post électorale, aux conséquences incalculables dont les stigmates sont encore perceptibles.
- ❖ Considérant que les travailleurs ont payé un lourd tribut en raison de la destruction massive des outils de production, ayant entraîné, disparitions, fermetures et délocalisations d'entreprises.

### **Demandent aux Acteurs Politiques :**

Un sursaut national et des initiatives significatives, afin de relancer le dialogue politique citoyen qui assure les conditions favorables à des élections apaisées, démocratiques et crédibles.

### **Exhortent LA CEI :**

A tout mettre en œuvre pour être à même de tenir toutes les attentes et espérances de l'ensemble des populations de notre pays.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation  
**Le Président**



**Joseph Léon EBAGNERIN**

## **MOTION SPECIALE A SON EXCELLENCE, MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

-----

Sous l'égide du Comité d'Organisation de l'UGTCI, les travailleurs et travailleuses d'Abidjan et banlieues se sont réunis à la Bourse du travail de Treichville, à l'occasion de la Commémoration de la Fête du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- ❖ Considérant que Son Excellence Monsieur le Président de la République n'a cessé d'appeler les ivoiriens au pardon, à la réconciliation, à la paix et à la véritable fraternité ;
- ❖ Notant avec satisfaction, les moyens considérables déployés par le Chef de l'Etat, pour assurer :
  - la sécurisation des personnes et des biens ;
  - l'Emploi-jeunes et la promotion du genre ;
  - le déblocage des salaires des fonctionnaires et Agents de l'Etat;
  - la revalorisation du SMIG ;
  - le désenclavement de nos villes et région par la réalisation d'infrastructures indispensables au développement
- ❖ Considérant la ferme volonté de Son Excellence Monsieur le Président de la République, d'apporter l'appui nécessaire au secteur privé et offrir les meilleures conditions d'attrait aux investisseurs, quant à l'impulsion de la relance économique de notre pays.

### **Félicitent le Chef de l'Etat**

Pour sa clairvoyance et sa perception des réalités et besoins quotidiens de nos populations.

### **Le remercient**

D'avoir initié le programme présidentiel d'urgence pour soulager les citoyens vivant sur le territoire national.

### **Lui rendent**

Un hommage solennel et déférent, pour son engagement à redonner à la Côte d'Ivoire, ses lettres de noblesse pour en faire un pays émergeant à l'horizon 2020.

### **Souhaitent**



Que Dieu Tout Puissant, Bon et Miséricordieux le comble de toutes ses grâces dans l'exercice de la noble mission que le peuple Ivoirien lui a confiée.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> mai 2015

P/Le Comité d'Organisation  
**Le Président**

**Joseph Léon EBAGNERIN**

